

capacité de l'ingénieur Pierre, sans doute innocent. Cela n'empêcha pas M. Cédou d'être mort assassiné.

Il peut se faire que l'habileté de M. Gobert ne hâte, dans l'établissement des responsabilités — qui doivent, en bonne justice, être prouvées jusqu'à l'évidence — à des difficultés nées de l'habileté des coupables.

Ces n'empêchent pas que 2,000 noms sont inscrits sur vos listes, Monsieur le Maire, qui ne devraient pas y figurer, et que ces 2,000 noms ont pris part au vote, soit pour votre fils et ses amis en 1914, soit pour votre maire en 1912.

Voilà ce que notre proposition a pour but de vous prouver, si toutefois vous désirez sortir de l'ignorance simulée et persiste votre diplomatie.

Si vous n'acceptez pas notre proposition, c'est que cette preuve est déjà faite à vos yeux, et bien faite.

Et alors, est-ce que vous allez laisser imposer à votre ville, jusqu'en 1918, comme maire, comme adjoints, comme conseillers, des hommes dont l'élection est entachée, viciée, souillée par les manœuvres frauduleuses de votre maire ?

Est-ce que vous ne voyez pas que pour finir — ou pour continuer — dans l'estime et le respect votre ville publique, il y a un moyen supérieur à votre simulateur inquiet de démission ?

Ah ! il n'y en a qu'un !

Un seul moyen, qui mettrait fin à l'émotion de la population à la tête de laquelle vous vous croyez placé ;

un seul qui amènerait l'apaisement entre vos concitoyens dont la moitié se considère comme volée électoralement par l'autre moitié ;

un seul qui élèverait votre nom au-dessus des saloperies dont vous apparaissez en ce moment — que vous le vouliez ou non — comme le receveur incohérent ;

ce moyen, c'est d'obliger votre Conseil municipal, élu de la fraude, à abandonner dignement un mandat issu de la malhonnêteté, à faire place à une commission municipale qui réviserait l'intégralité des listes électorales dans des conditions de sécurité pour tous les partis, et à solliciter ensuite d'un corps électoral épuré, le renouvellement honnête de votre mission.

Que si le Suffrage universel, ainsi loyalement consulté, vous réunit avec vos amis, vous pourriez au moins continuer votre vie publique — vie de dévouement et de devoir de la part de ceux qui la vivent — dans l'estime générale de la population dont l'estime vous tient certainement à cœur.

Que si vous êtes battu, vous n'en aurez pas moins prouvé que votre nom et votre caractère ne sauraient s'accommoder des préventions qui pèsent sur vous, du fait de vos collaborateurs ; et, par là encore, vous finirez dans le respect une vie publique où vous étiez apparu jusqu'ici comme infamement respectable.

Nous croyons, Monsieur le Maire, que les passions politiques qui vous entourent ne vous permettraient pas de suivre ce conseil ; mais nous sommes certains que ceux qui ont de la respectabilité de votre nom le souci que vous paraissez en avoir vous-même ne sauraient vous en donner un meilleur.

LE REVUEIL DU NORD.

Se que nous dit le Juge d'Instruction

JULY Y A EU LA MAIRIE DE SINGULIÈRES NEGLIGENCES...

Aucun interrogatoire concernant l'affaire des tripotillages électoraux n'a été opéré hier par M. le Juge d'Instruction Gobert, qui n'est livré à l'étude de documents et notamment des lettres de protestation, dont nous avons entretenu nos lecteurs.

C'est là, une besogne extrêmement fastidieuse, attendu que les signataires de dites lettres, sans nul doute pour la plupart apocryphes, ont volontairement négligé, et pour cause, de donner au Juge d'Instruction aucun renseignement sur leur compte et surtout, ce qui aurait été intéressant, sur leurs prétendus droits à être électeurs à Lille.

LA MARCHÉ DE L'INSTRUCTION

Comme de coutume nous avons hier questionné M. Gobert sur la marche de l'Instruction, qui lui-même en ce moment.

Le magistrat a bien voulu nous faire les déclarations suivantes :

« Actuellement, je suis matériellement certain qu'il y a eu au bureau des élections de la Mairie de Lille, de singulières négligences ». Comme je vous l'ai dit, on y a méconnu totalement la loi de 1912.

« Mais je veux poursuivre encore mon enquête. Il faut, pour qu'il y ait délit et que le Parquet puisse poursuivre, que j'arrive à établir que ces négligences ont été volon-

taires, et, avant toutes choses, qu'elles ont eu un but frauduleux. »

— Et à l'heure actuelle, avez-vous en mains, M. le Juge des éléments qui vous permettent de croire que votre enquête en ce sens, soit en bonne voie ?

M. Gobert hésita un instant à répondre, puis en souriant, répliqua :

« Vous m'en demandez trop, je ne puis rien vous dire, à cet égard pour l'instant. »

— Enfin, êtes-vous satisfait de la marche de votre enquête ?

« Je n'ai aucune raison d'en être mécontent. »

Et le discret magistrat, comme s'il regretait déjà d'en avoir trop dit, se replongea fébrilement dans l'étude des pièces composant le dossier qui se trouvait devant lui.

A LA MANIÈRE DE BEZONS AUDACIEUX ATTENTAT dans un bureau de poste

LE BANDIT A PRIS LA FUITE EN EMPORTANT 600 FRANCS

Versailles, 6 juin. — L'agression qui a été commise à Bezons, dont le mari est employé du bureau de poste de Houilles (Seine-et-Oise) rappelle par certains côtés l'attentat de Bezons, bien que son auteur ne paraisse pas avoir, dans le crime, la même expérience et la même décision que les Lacombe et les Nourrit.

Le bureau de poste de Houilles est dirigé par Mme Lasseigne, dont le mari est sous-secrétaire de l'administration centrale, et qui est secondée par deux aides. Avant-hier soir, un peu avant neuf heures, c'est-à-dire quelques instants avant la fermeture, un homme portant une longue barbe et paraissant âgé d'une trentaine d'années pénétra dans le bureau, et s'adressant à la jeune employée qui était seule au guichet, Mlle Mireille Gacoin, lui demanda un bon de poste de cinq francs. Abandonnant la caisse, Mlle Gacoin se mit en devoir de remplir la formule du bon. Tandis qu'elle était ainsi occupée, l'homme ouvrait à porte séparant la salle du public du local réservé aux employés, y pénétra, puis, le revolver au poing, s'avança vers l'employée, et menaçant de son arme, lui dit : « Pas un mot ou je te brûle. » Sans tenir compte de ses menaces, Mlle Gacoin appela au secours ; mais le malfaiteur avait déjà pu s'emparer d'une liasse de billets de banque — en tout six cents francs. Cependant Mme Lasseigne était recourue aux appels de son employée ; mais elle n'avait pu rien faire. Elle appela Mlle Gacoin, qui avait également entendu les appels de Mlle Gacoin, avait cherché à l'arrêter ; mais l'homme avait sauté sur une bicyclette qu'il avait laissée près de la porte du bureau et avait disparu dans la direction de Bezons.

Le plus curieux, c'est qu'on route il rencontra M. Lasseigne qui revenait de Bezons à pied avec son chien et qu'en voulant éviter l'animal qui courait après lui, le voleur tomba. Mais il se releva et, sans écouter les excuses que lui faisait M. Lasseigne, il gagna le large et disparut.

Au cours de leur enquête, les inspecteurs de la Sûreté ont appris que le voleur s'était déjà présenté au bureau dans la soirée de mercredi, et qu'après avoir longuement cherché dans l'Annuaire des téléphones, il avait demandé le n° 41, à Mantes. C'est celui de M. Henri Tripard, avoué, rue Gambetta, 27. La communication lui fut donnée avec M. Tripard. Il demanda à celle-ci à quelle heure son mari serait visible. Et, comme on lui demanda de la part de qui, il répondit : M. Tripard ne me connaît pas ; je retéléphonai. La conversation en resta là. Il est hors de doute que cet individu était venu pour étudier les lieux, et peut-être même pour tenter le coup qui lui réussit si bien le lendemain.

LE CONGRES de l'Association Fraternelle des Chemins de fer

Paris, 5 novembre. — Le Congrès de l'Association fraternelle des employés et ouvriers de chemins de fer, dans sa séance plénière d'aujourd'hui, que présidait M. Lacoste, s'est préoccupé notamment de la question des retraites. Diverses propositions ont été faites qui seront transmises, à l'issue du Congrès, aux Compagnies intéressées.

La question des habitations a bon marché a été également l'objet d'une très longue discussion.

M. Athier a lu un rapport qui montre les efforts faits au cours des dernières années pour donner toutes facilités aux membres de l'association de devenir propriétaires de leur logis. Les grandes Compagnies de chemins de fer, notamment Compagnie d'Orléans, ont déjà ajouté, encouragé leurs employés dans cette voie.

Cet après-midi, les congressistes se rendent à Brigny pour visiter des habitations à bon marché.

SEANCE DE SAMEDI MATIN

Paris, 6 juin. — La séance de ce matin à la Congrès de l'Association fraternelle des employés et ouvriers de chemins de fer était présidée par M. Lacoste. Le rapport du conseil d'administration a été lu et approuvé par l'assemblée, puis les crédits suivants ont été accordés pour l'exercice 1915 : 500,000 francs pour les dépenses de rapport, 200,000 francs pour les prêts hypothécaires, 1,000,000 francs pour les maisons à bon marché et 400,000 francs pour le fonds de réserve des maisons à bon marché.

Le Congrès a ensuite procédé à l'élection des membres du conseil d'administration. MM. Dutarte, Bibbe et Bouzinot ont été élus.

Un communiqué officieux

Paris, 6 juin. — La note suivante a été communiquée de source officieuse à la Presse :

« Au cours de la discussion qui s'est engagée au Ministère de l'Intérieur, entre plusieurs ministres, sur le programme du nouveau Cabinet, de graves divergences se sont produites au sujet de la formule relative à l'application de la loi militaire, formule par laquelle le Gouvernement devait annoncer au Parlement ses intentions en ce qui touche la loi de trois ans. L'accord n'ayant pu

« Tant mieux murmura-t-il ; bien que son état me paraisse des plus inquiétants, nous le sauverons... peut-être !... »

Le médecin du comte s'était approché ; il aida son confrère à soigner le malheureux, tandis que les témoins de M. de Tréfontaines prenaient rendez-vous avec ceux de Brunet pour la rédaction du procès-verbal.

Quelques instants plus tard, le comte, après s'être habillé et avoir saisi froidement, quittait le lieu de la rencontre, accompagné de ses témoins.

IX

Père et fils

La veille au soir, Brunet avait dit à Jean :

— Dès que tu verras le combat terminé, que l'issue m'en soit ou non favorable, il faut que tu ailles trouver Mlle Suzanne, prends même une voiture, si faut qu'elle aille des nouvelles le plus tôt possible. Si j'étais blessé ou tué...

— Oh ! monsieur Brunet !

— Il faut tout prévoir, — agit en homme, attendis le verdict du médecin, puis, sans perdre de temps, sans l'inquiéter de son état, cours informer Mlle Suzanne, avec tous les ménagements possibles, de ce qui s'est passé. Je te charge là d'une mission que je ne confierais à nul autre. Tu m'as bien compris et tu exécuteras mes instructions à la lettre ?

— Oui, fit Jean gravement, vous pouvez compter sur moi, monsieur Brunet.

On s'est qu'il n'avait pas dormi de la nuit. A peine eut-il vu Pierre tomber comme une masse sur le sol, le corps transpercé et de médécin, au premier examen, secouru la tête d'un air sombre, que, refoulant couragement les sanglots qui l'étouffaient,

LA CHAISE RESTE OUVERTE

Viviani, en désaccord avec certains de ses collaborateurs éventuels sur la question des "trois ans" renonce à constituer le Ministère.

M. Poincaré s'adresse à M. Deschanel, puis à M. Delcassé.

Disons de suite que les combinaisons ministérielles élaborées par Viviani et restées à peu près telle que nous l'avions indiquée hier matin, a avorté vers midi, à l'heure où on la croyait définitivement constituée. Pourtant, dans le courant de la matinée, les derniers pourparlers semblaient en bonne voie, à preuve cette dépêche que nous transmettions nos Agences parisiennes :

Viviani à l'Élysée. — En sortant il déclare sa combinaison faite.

Paris, 6 juin. — MM. René Viviani, René Renoult et Malvy se sont rendus dans la matinée, entre neuf heures et dix heures, au ministère de l'Intérieur, qu'ils ont quitté peu après pour faire diverses démarches.

Viviani s'est rendu à l'Élysée, où il a conféré jusqu'à onze heures vingt avec le Président de la République.

Il est à déclarer, à la sortie, que sa combinaison était faite. En quittant l'Élysée, il est revenu au ministère de l'Intérieur, où il a conféré avec ses futurs collaborateurs, qui s'y trouvaient réunis, MM. Godart, Gauthier, Ajam, Mauouroy, Bienvenu-Martin, Poincaré, Fernand David, Jean Dupuy, Jacquier, Thomson, Abel Ferry, Malvy, Raynaud, Messimy, René Renoult.

Actuellement, la répartition des portefeuilles est la suivante :

PRESIDENT DU CONSEIL ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES : RENÉ VIVIANI.

JUSTICE : M. JEAN DUPUY.

INTÉRIEUR : M. MALVY.

FINANCES : M. NOULENS.

GUERRE : M. MESSIMY.

MARINE : M. GAUTHIER.

INSTRUCTION PUBLIQUE : M. BIENVENU-MARTIN.

COMMERCE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES : M. FERNAND DAVID.

TRAVAIL PUBLICS : M. RENÉ RE-NOULT.

AGRICULTURE : M. RAYNAUD.

COLONIES : M. THOMSON.

TRAVAIL : M. JUSTIN GODART.

SOUS-SECRETARIATS :

AFFAIRES ÉTRANGÈRES : M. ABEL FERRY.

INTÉRIEUR : M. JACQUIER.

GUERRE : M. MAURICE MAUOUROY.

BEAUX-ARTS : M. PONSOT.

MARINE MARCHANDE : M. AJAM.

La conférence au ministère de l'Intérieur continue. (Information.)

Les raisons de la rupture ministérielle. — Désaccord sur la formule à adopter.

Nous empruntons au « Temps » la version suivante des circonstances dans lesquelles s'est produit le rupture :

« M. Viviani avait convoqué ce matin à onze heures, au ministère de l'Intérieur, tous les membres du Parlement dont il avait acquis la collaboration. A cette réunion étaient présents MM. Godart, Gauthier, Ajam, Mauouroy, Bienvenu-Martin, Poincaré, Fernand David, Jean Dupuy, Jacquier, Thomson, Abel Ferry, Malvy, Raynaud, Messimy, Thomson et Godart, appelés comme nouveaux ministres. Étaient en outre présents comme sous-secrétaires d'Etat MM. Jacquier et Ajam, du cabinet Doumergue, et MM. Ponsot, Maurice Mauouroy et Abel Ferry, comme nouveaux.

Une délibération s'est engagée qui a duré jusqu'à midi. La discussion a porté exclusivement sur la question du service militaire et la formule proposée par Viviani de réduire la durée du nouveau cabinet sur la durée de ce service.

La formule litigieuse

« La formule proposée, reproduisant presque textuellement le passage de la profession de foi que Viviani avait adressée à ses électeurs le 28 avril dernier, disait que le gouvernement, résolu à appliquer régulièrement et loyalement la loi militaire récemment votée, mettrait à l'étude des projets tendant à la meilleure utilisation de nos réserves. La déclaration ajoutait qu'après le vote et l'application de ces projets et la constatation de leur efficacité, on pourrait envisager une diminution des charges militaires et la réduction de la durée du service.

MM. Godart et Ponsot protestent

« Ce dernier membre de phrase, poursuit M. Godart, a soulevé les vives protestations de deux de nos nouveaux collaborateurs, M. Viviani, MM. Godart et Ponsot. Ces deux membres, qui appartiennent au parti radical unifié, ont prétendu que la condition d'une possibilité de réduction de la durée du service tirée de l'amélioration de la situation des réserves constituait un non possumus et qu'ils ne sauraient accepter une pareille formule.

Coup de théâtre : Tout est rompu Viviani informe M. Poincaré qu'il renonce à former le Cabinet

Voici maintenant le coup de théâtre imprévu dont la nouvelle nous parvenait au commencement de l'après-midi :

Paris, 6 juin. — A la suite de la conférence qui a eu lieu au ministère de l'Intérieur, la combinaison Viviani a échoué devant les exigences de MM. Ponsot et Godart sur la question militaire.

M. Malvy s'est solidarisé avec MM. Ponsot et Godart.

Viviani s'est rendu à midi 10 à l'Élysée pour en informer le Président de la République. (Information.)

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

M. Deschanel appelé à l'Élysée

Paris, 6 juin. — Le président de la République a fait appeler cet après-midi, à l'Élysée, M. Paul Deschanel, président de la Chambre.

Paris, 6 juin. — M. Deschanel, qui M. Pichon, secrétaire général de la présidence, était allé chercher et n'avait pu joindre, est arrivé à l'Élysée, à 5 heures moins 10. M. Deschanel a quitté l'Élysée à 5 h. 35 et est aussitôt monté dans son automobile.

M. Deschanel décline l'offre de constituer le Cabinet

Une note officielle

Après son départ, l'Élysée communique la note suivante :

« Le Président de la République, ayant prié le Président de la Chambre de venir conférer avec lui à cet égard, le Président de la Chambre a répondu que la situation ouverte sans un vote parlementaire, l'élection à la Présidence de la Chambre pouvait paraître une indication. Il lui a donc demandé s'il consentait à former un Cabinet. M. Deschanel a répondu que, étant donné le caractère de l'élection présidentielle, et que le Président de la République l'a défini, il croit de son devoir de remplir le mandat qu'il tient de 414 députés d'opinion diverses. »

M. Delcassé, souffrant, s'excuse

Paris, 6 juin. — Le président de la République a fait appeler M. Delcassé à l'Élysée. A 7 heures un quart, l'Élysée communiquait la note suivante :

M. Poincaré a prié M. Delcassé de venir se rendre avec lui à l'Élysée, mais celui-ci, un peu souffrant, ne pourra venir ce soir voir le président de la République.

Quelques explications de Viviani

Nous reproduisons à titre documentaire les déclarations suivantes que, d'après le Temps, Viviani avait faites aux journalistes en sortant de l'Intérieur pour se rendre à l'Élysée :

« Nous n'avons pu nous mettre d'accord, deux de mes collègues et moi, sur la formule par laquelle le gouvernement ferait connaître ses intentions tout au long de la loi de trois ans. Je viens d'en rendre compte à M. le président de la République et lui ai demandé de bien vouloir me rendre une liberté de parole.

« Quelle est exactement cette formule demandent-ils ?

M. René Viviani cite alors le texte de la formule dont voici le passage essentiel : « Quand on aura constaté par l'expérience leur efficacité, on pourra envisager la situation d'une diminution des charges militaires. »

Et il ajoute :

« Je tiens à bien spécifier que c'est seulement entre les adversaires de cette formule et moi personnellement que l'entente n'a pu s'établir. Déjà la personnalité de M. Jean Dupuy est, me dit-on, mise en cause à ce propos. C'est pour moi une question de loyauté de déclarer que M. Jean Dupuy n'est pas intervenu dans la discussion. Il n'était même pas présent dans le cabinet où nous étions réunis quand cette discussion s'est produite.

« Et qui étaient, monsieur le ministre, les deux adversaires de votre formule ? M. Ponsot et moi-même, dit-il. M. Malvy, M. Godart et moi-même étions entièrement solidaires. Cela ferait non pas deux adversaires, mais trois ? Et l'on parle même d'un quatrième, M. Raynaud ?

« Je puis seulement vous dire, répond M. Viviani, que j'ai seulement trouvé devant moi, pendant la discussion sur la question militaire, MM. Godart et Ponsot.

M. Viviani se rend au ministère de l'Intérieur. En chemin nous l'interrogeons encore.

« Avez-vous définitivement renoncé, monsieur le ministre, ou comptez-vous poursuivre vos démarches ?

« Non, répond M. Viviani, je ne peux pas laisser croire des publications qui me crachent au visage quand je leur parle de circonstances extérieures. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a déterminé, après un débat très animé, M. Viviani à ne pas poursuivre plus longtemps la tâche qui lui était assumée.

M. Viviani a exposé qu'il jugeait impossible de prendre un engagement ferme en ce qui concerne la réduction du service militaire, que les responsabilités gouvernementales ne permettraient pas d'assigner une date fixe à une mesure de ce genre subordonnée à des circonstances indépendantes de la volonté des hommes exerçant le pouvoir. Il entendait très loyalement étudier et élaborer les mesures préparatoires qui pourraient conduire à la diminution du service le jour où cela serait possible ; mais il ne croyait pas pouvoir aller au delà.

D'autre part, estimant nécessaire le concours des amis politiques de MM. Godart et Ponsot, qu'il comptait avoir dans sa majorité, M. Viviani a jugé qu'il ne pouvait pas gouverner dans ces conditions et il a fait part de sa détermination à tous ses collaborateurs.

« Ceux-ci se sont séparés à midi, pendant que M. Viviani se rendait à l'Élysée pour informer le président de la République de l'échec de la combinaison.

M. Poincaré a insisté pour que M. Viviani restât sa tâche ; mais M. Viviani a déclaré que sa résolution était irrévocable. »

« Ce revirement de quelques-uns, c'est toujours le « Temps » qui parle, a